



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr



Réunions d'information à destination des nouveaux maires Nantua/Belley/Gex et Bourg en Bresse 28 mai, 3 juin, 17 juin et 23 juin 2014



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

SOMMAIRE

Présentation des services de l'Etat dans l'Ain

Les principales attributions du maire et ses pouvoirs de police

Le contrôle de légalité ,le contrôle budgétaire et la dématérialisation

L'intercommunalité

L'accompagnement des communes (soutiens financiers, urbanisme et vecteurs d'information)



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

L'organisation de l'Etat dans l'Ain

Un échelon régional d'impulsion et d'arbitrage

Un échelon départemental de contact avec les usagers et de mise en œuvre des politiques publiques

Un réseau de sous-préfectures pour maintenir un lien de proximité avec les élus locaux y compris dans l'arrondissement chef-lieu



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

L'organisation de l'Etat dans l'Ain

Un échelon régional d'impulsion et d'arbitrage

Gouvernance collégiale interministérielle (Comité d'administration régionale)

Des directions régionales :

Direction régionale de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJCS)

Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Agence régionale de la santé (ARS) et Direction régionale des finances publiques



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

L'organisation de l'Etat dans l'Ain

Un échelon départemental de contact avec les usagers et de mise en œuvre des politiques publiques

Gouvernance collégiale interministérielle pilotée par le Préfet de département (Etat-major départemental)

- *Corps préfectoral et services de la Préfecture et des sous-préfectures*
- *Des directions départementales interministérielles : Direction départementale de la cohésion sociale (DDCS) /Direction départementale de la protection des populations (DDPP)/Direction départementale des territoires (DDT)*
 - *Des unités territoriales des directions régionales*
 - *la délégation territoriale de l'Agence régionale de la santé*
 - *La Direction départementale des finances publiques (DDFiP)*
 - *la Direction des services départementaux de l'Education Nationale (DSDEN)*

Organisation de l'État au niveau départemental





Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

La Préfecture de l'Ain



Préfet de l'Ain : Laurent TOUVET

Secrétaire Général : Dominique LEPIDI
 Sous-préfet de l'Arrondissement Chef Lieu

Directeur de Cabinet
 Rémi BOURDU

Sous-Préfet de BELLEY
 Chantal GUELOT

Assistante sociale
 Nathalie PEUCHERET

Service Interministériel Départemental des Systèmes d'information et de Communication
 Xavier DRANE

MAP
 Mission d'Appui au Pilotage
 Gestion – Qualité
 Jean-Michel DEFRANCE

Bureau du Cabinet
 Lamine SADOUDI

Sous-Préfet de NANTUA
 Eléodie SCHES

Direction de la Réglementation et des Libertés publiques
 Christophe NOGAREDES

Direction des Relations avec les Collectivités Locales
 Christian CUCHET

Direction du Développement économique et des mutations territoriales (DDMUTE)
 Olivier HEINEN

Service des Moyens et de la Logistique
 Françoise SOLDANI

Bureau de la Communication Interministérielle
 Annie CAMPAN

Sous-Préfet de GEX
 Stéphane DONNOT

Bureau de la Citoyenneté
 Martine DURANT

Bureau des Collectivités Locales et de l'Intercommunalité
 David BAUDRAND

Pôle Pilotage des Projets interministériels
 Marilyn GERAY

Pôle Ressources Humaines
 Isabelle VIGNAGA

SID – PC
 Chef de service

Bureau des Réglementations
 Sylviane BERTHILLOT

Bureau du Contrôle de Légalité
 Blandine BESSON

Mission coordination du réseau juridique de l'État
 Jean-Michel SIMON

Service Départemental d' Action Sociale

Responsable sécurité des systèmes d'information (RSSI)
 Didier SALEMBIER

Service de l'Immigration et de l'Intégration
 Daniel MASSARD

Bureau Aménagement Urbanisme
 Marielle ABEL

Pôle action économique et mutations territoriales
 Catherine VARNIER - WEIBEL

Pôle Patrimoine et Logistique
 Martine PICARD

Bureau de la circulation et des permis de conduire
 Bernard PENIN

Chargé de Mission auprès du DRCL
 Alain GEOFFRAY

Pôle Achat Budget
 Christine FRANSON



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

La sous-préfecture de Gex



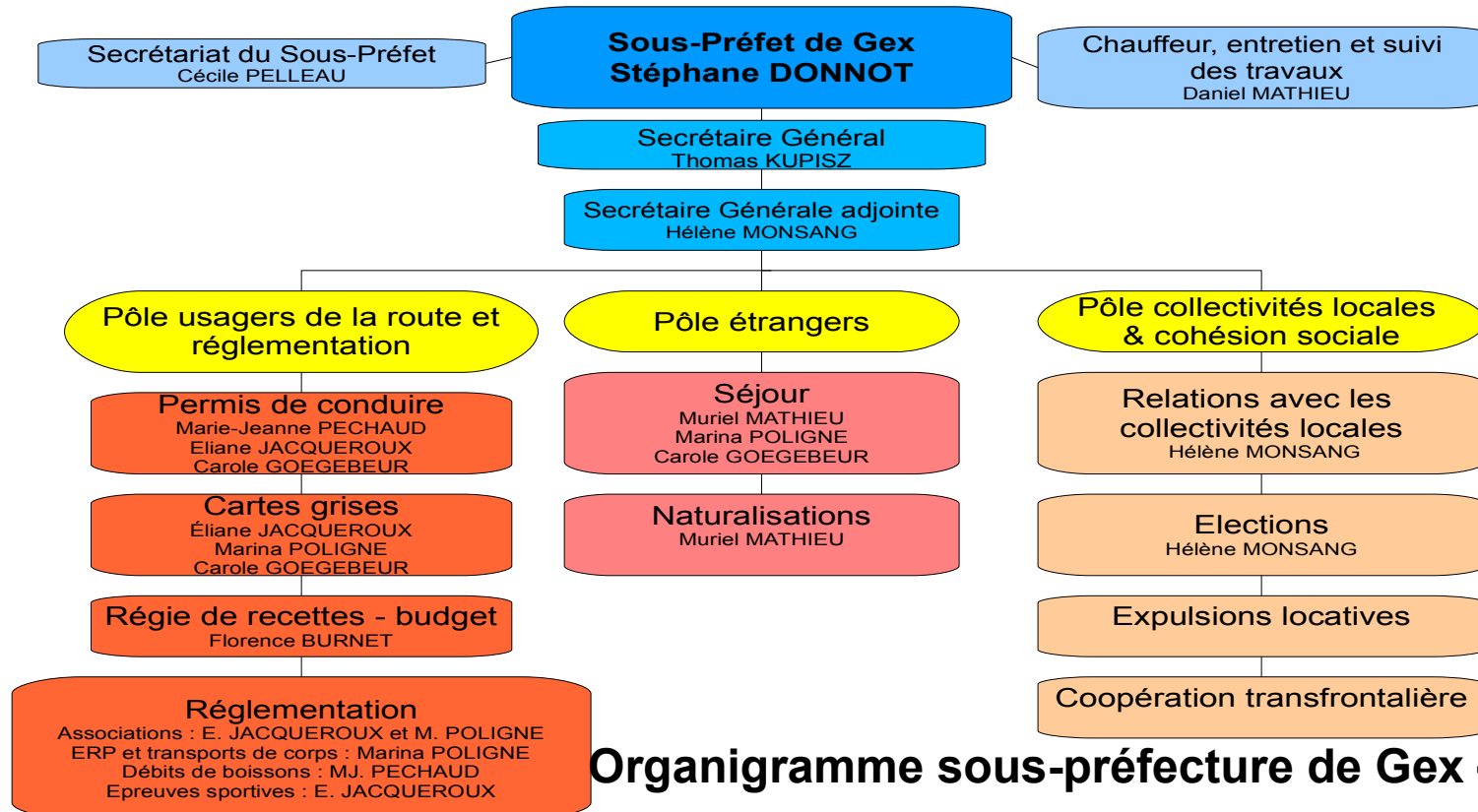


PRÉFET
DE L'AIN

Les services de l'État dans l'Ain



www.ain.gouv.fr



Organigramme sous-préfecture de Gex – juin 2014



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Le rôle de la sous-préfecture de Gex

- ◆ 1°) Porte d'entrée des services de l'Etat dans l'arrondissement
 - ✓ Accompagnement des collectivités territoriales dans la mise en œuvre de leurs projets
 - ✓ Coordination des services de l'Etat dans la mise en œuvre des politiques publiques
 - ◆ 2°) Une activité importante de délivrance de titres
 - ✓ Cartes grises (dont importations et immatriculations diplomatiques - CERN)
 - ✓ Titres de séjour et naturalisations
 - ✓ Remise des permis de conduire (dont une part importante d'échanges de permis étrangers)
-
-



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Le rôle de la sous-préfecture de Gex

- ◆ 3°) Une sous-préfecture confrontée à des problématiques très spécifiques compte tenu du caractère atypique de l'arrondissement

Exemples

- ✓ Caractère sensible de la mission « expulsions locatives » compte tenu de la problématique du logement dans le Pays de Gex
- ✓ Des enjeux environnementaux forts en raison de la nécessaire conciliation entre développement du territoire et préservation d'un patrimoine environnemental remarquable (*Ex : rôle de la RNN de la Haute-Chaine du Jura dont la gestion a été déléguée à la CCPG sous la responsabilité de l'Etat*)



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Le rôle de la sous-préfecture de Gex

◆ 4°) Une sous-préfecture tournée vers la coopération transfrontalière

- ✓ **Suivi et accompagnement des grands dossiers liés à la coopération transfrontalière (projet d'agglomération du Grand Genève, Aéroport international de Genève, CRFG,...)**
- ✓ **Rôle particulier en matière de sécurité et de réglementation générale (commission SRG du CRFG dont le Préfet de l'Ain est co-président et le Sous-Préfet de Gex co-secrétaire)**



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Le rôle de la sous-préfecture de Gex

- ◆ **5°) Des relations étroites et soutenues avec le CERN**
- ✓ **La sous-préfecture est un interlocuteur privilégié du CERN dans de nombreux domaines (protocole, sécurité, aménagement, urbanisme, environnement,...)**
- ✓ **Cette collaboration avec le CERN et ses autres partenaires s'exprime notamment par le biais d'instances spécifiques (comité tripartite sur l'environnement, comité consultatif CERN-Pays de Gex)**



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

La sous-préfecture de Belley



Les Bernardines – 24 rue des Barons - B.P. 149 - 01306 BELLEY cedex
Accueil au public : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 9 H 00 – 11 H 45 et 13 H 30 – 16 H 15
Tél. 04.79.81.01.09 – Fax : 04.79.81.32.93

Chauffeur
Guy THIAULIER

SOUS-PRÉFÈTE
Chantal GUÉLOT

Secrétariat particulier
Suzanne VIGNAND

04.79.87.87.41
Secrétariat
Affaires réservées
Expulsions locatives
Gestion du budget

Conciergerie
Annie KOLASSA
04.79.81.74.24

Secrétaire général
Vincent JURINE
04.79.81.74.22

Alexia LAVAL
04.79.87.87.43
Interventions
Affaires agricoles et
environnementales

Service aux usagers
Fax : 04.79.87.87.42

Assistance
aux collectivités territoriales
et aménagement du territoire
Fax : 04.79.81.32.93

Réglementations
Fax : 04.79.81.32.93

Accueil,
Cartes grises
Droits à conduire
Karine LAMBERET : 04.79.81.74.26
Séverine GIROUD : 04.79.81.74.19

Contrôle de légalité et
Conseil aux collectivités

Agréments gardes (pour le département)
Police des débits de boissons
Police des jeux

Martine THIAULIER-DUMOLLARD
04.79.81.74.25

CNI
Naturalisations
Nathalie GALLAT : 04.79.81.74.20

Grands projets structurants
Instruction des dotations aux collectivités
(DETR ...)
Accompagnement des porteurs de projets
(FEDER, FNADT, LEADER..)
Élections
Interface Emploi économie

Épreuves sportives
ERP
Préventions de la délinquance
Sécurité routière
Plans particuliers d'intervention et suivi des
centrales nucléaires et des installations classées SEVESO

Nadine LATHUILLIERE : 04.79.81.74.24
Josette BELLOD : 04.79.81.74.23

Franck ANDRE-MASSE : 04.79.87.87.44

Associations
Interface social /Éducation et
Régie de recette
Annie LANDOT : 04.79.87.87.40



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

La sous-préfecture de Belley

11 agents administratifs (1A, 1B, 9C)

Une mission de service aux usagers

Des missions de sécurité et réglementaires

Une mission d'assistance aux collectivités locales



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Une mission de service aux usagers

Plus de 18 000 personnes accueillies par an

9916 cartes grises éditées en 2013

**7999 demandes de cartes nationales d'identités reçues des mairies,
saisies et envoyées au centre de fabrication en 2013**

90 demandes de naturalisations instruites en 2013

92 associations créées en 2013, 25 dissoutes et 754 modifiées



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Des missions de sécurité

Sécurité incendie et accessibilité

160 dossiers d'ERP examinés en commission d'arrondissement en 2013 :

132 avis favorables

28 avis défavorables

Prévention de la délinquance : des réunions de police bi-mensuelles autour de la sous-préfète
participations aux CISPD d'AMBÉRIEU et CLSPD de BELLEY
conventions voisins vigilants, gendarmerie/police municipale...

Sécurité routière : des actions de prévention et de répression concertées avec la gendarmerie :

354 permis de conduire suspendus en 2013

318 personnes reçues en commission médicale



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Des missions réglementaires

Agrément des gardes particuliers et policiers municipaux pour l'ensemble du département :

157 agréments en 2013

Epreuves sportives : 46 épreuves sportives autorisées en 2013,
31 avis rendus à la préfecture pour des épreuves concernant plusieurs arrondissements

Prévention des expulsions locatives

145 assignations aux fins de résiliation de bail en 2013

114 dossiers examinés en CCAPEX en 2013

39 réquisitions de la force publique demandées, 29 accordées



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Une mission d'assistance aux collectivités territoriales

Activité de conseil (par téléphone ou par courriel) : 500 environ par an dans des domaines divers

Instruction des dossiers de DETR soumis à l'avis de la sous-préfète avant envoi à la DRCL

Élections municipales

Ingénierie territoriale : une mission d' « assembler » du sous-préfet



Les services de l'État
dans l'Ain

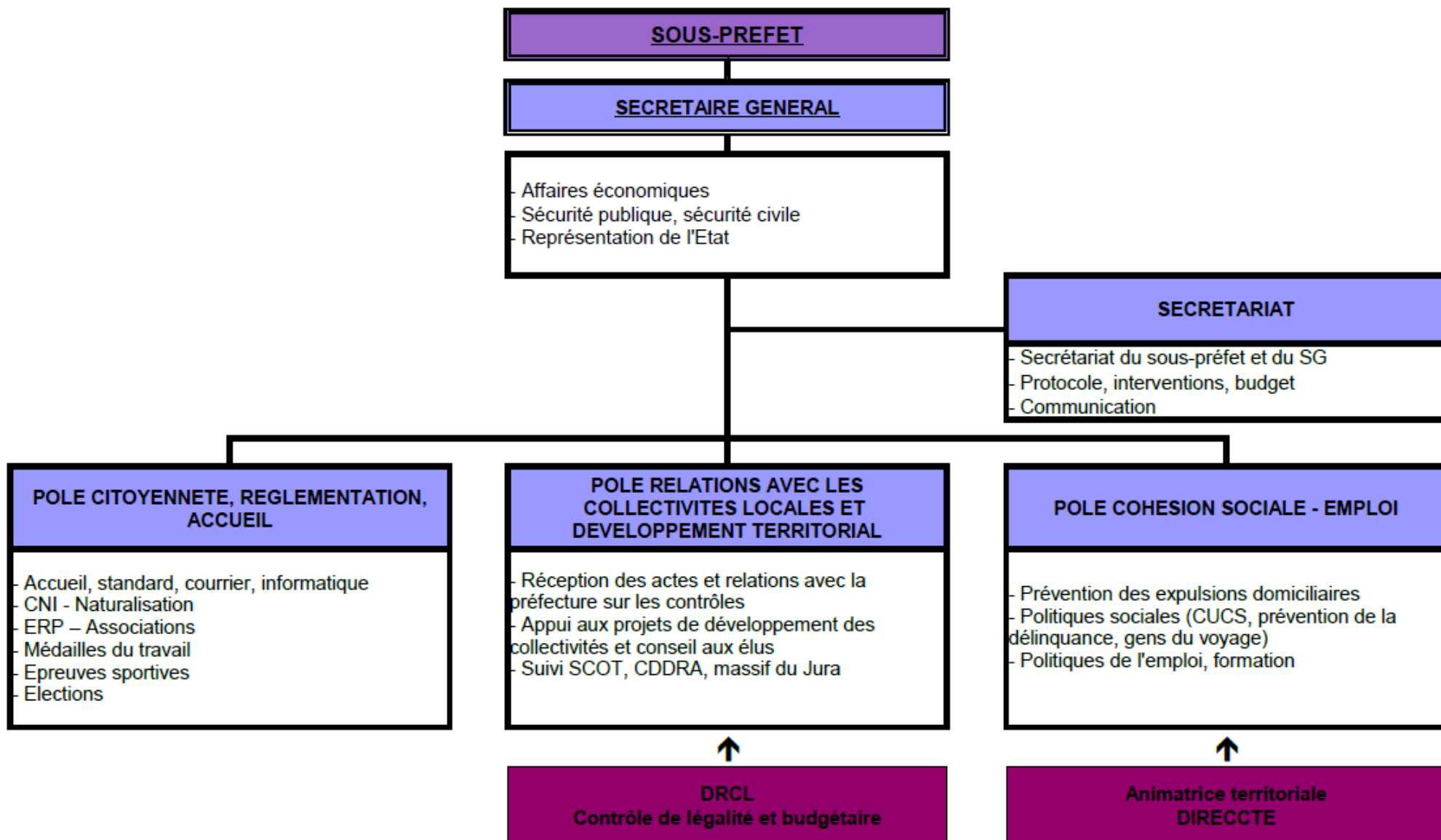


www.ain.gouv.fr

La sous-préfecture de Nantua



ORGANIGRAMME FONCTIONNEL



SOUS PREFECTURE DE NANTUA
36 rue du Collège – BP 34
01130 NANTUA

Tél. : 04 74 75 20 66 – courriel : sp-nantua@ain.gouv.fr



Les services de l'État
dans l'Ain

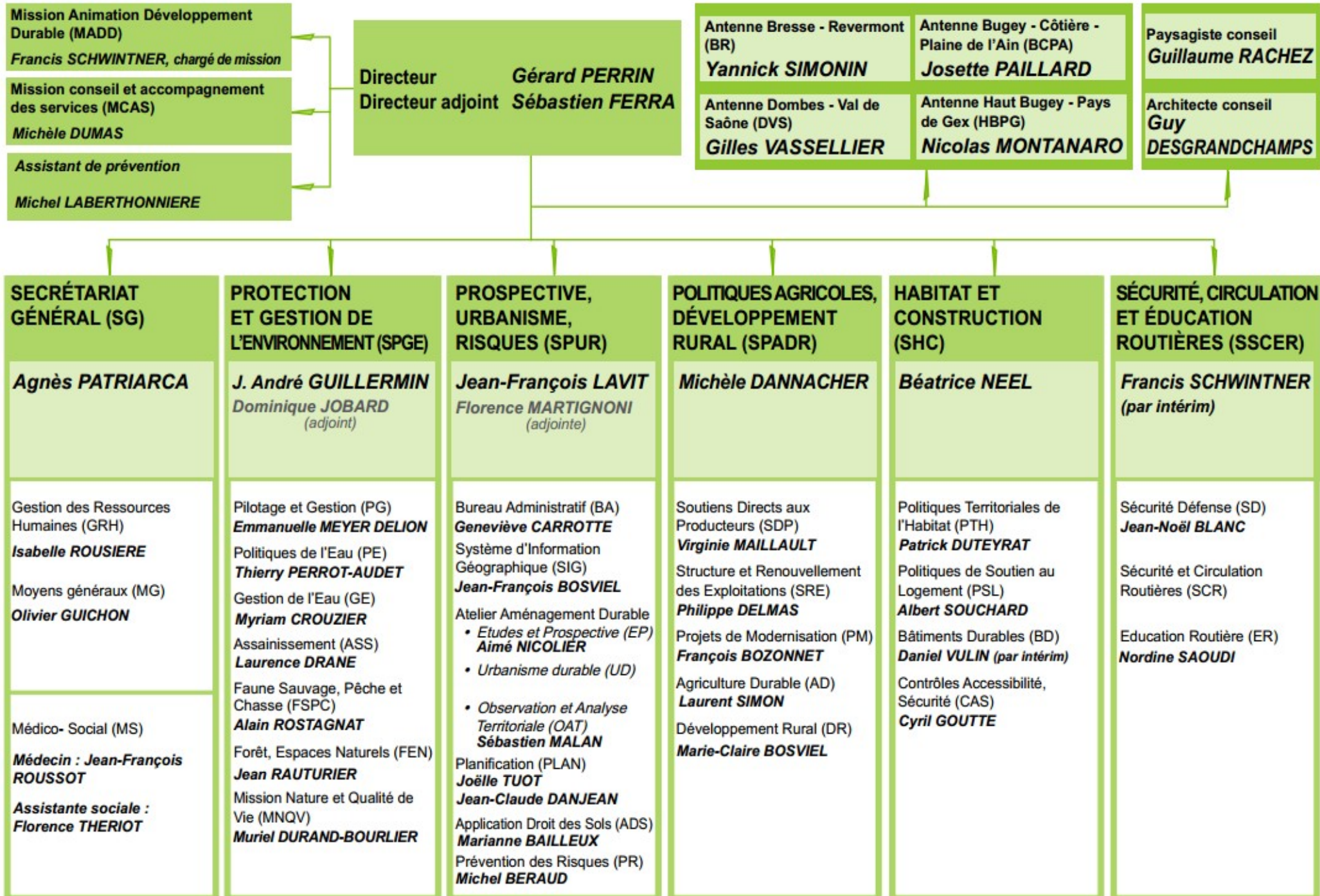


www.ain.gouv.fr

Organigrammes

des directions départementales interministérielles

Direction départementale des territoires de l'Ain (DDT 01)



Directrice : **Corinne GAUTHERIN**
Directeur adjoint : **Christian CARESSE.**

Mission départementale aux droits des Femmes et à l'égalité.

Pascale Guillet

Déléguée du préfet aux quartiers

Stéphanie Pirad

Jeunesse, Vie associative, Sports

Patrick CHARNAUX

Jeunesse

Contrôle des accueils collectifs de mineurs
Aménagement des rythmes éducatifs
BAFA -BAFD
(brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur ou de directeur)
Service civique

Associations

Greffe des associations - animation de la vie associative - libéralités-fonds de dotations

Sport

Contrôle de l'enseignement sportif rémunéré
Promotion de l'emploi sportif
Fonctions sociales et éducatives du sport
Sport et santé
CNDS (Centre National pour le développement du sport)
Recensement et financement des équipements sportifs
Homologation des enceintes sportives.
Sports de nature
Manifestations sportives
Médailles Jeunesse et Sport

Solidarité et Accès aux droits

Philippe ABEL

Soutien aux publics

Suivi des services et personnes en charge de la protection juridique des majeurs

Aide sociale Etat
Recours devant la commission départementale d'aide sociale

Secrétariat du Conseil de Famille des pupilles de l'Etat. Tutelle des pupilles de l'Etat

Soutien à la parentalité

Politique de la ville

Programmation et suivi des dispositifs Contrats Urbains de Cohésion Sociale (CUCS)

Schéma départemental des actions éducatives

Intégration des populations immigrées

Prévention de la délinquance
Mission de lutte contre les drogues, la toxicomanie et les conduites addictives

Insertion Logement

Christian CARESSE

Logement

Accès au logement social : Droit de Réservation Préfectoral ,
Droit Au Logement Opposable (DALO)

Prévention des expulsions locatives
Commission de Coordination des Expulsions (CCAPEX) et expulsions

Plan Départemental d'Actions pour le logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)

Schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage
Secrétariat de la commission départementale de conciliation

Accueil, Hébergement et Insertion

Admission CHRS (centre hébergement et insertion sociale)
Accompagnement vers et dans le logement (AVDL)
Hébergement des demandeurs d'asile

Secrétariat général

Françoise GISCLON-THEPPE

Comptabilité
Gestion du personnel
Logistique
Accueil standard
Communication

Nos coordonnées :

9, rue de la Grenouillère - CS 60425
01012 Bourg-en-Bresse

Tel standard : 04 74 32 55 00
Secrétariat de direction : 04 74 32 55 02 ou
04 74 32 55 03

Adresse messagerie : ddcs@ain.gouv.fr

Site internet : <http://www.ain.gouv.fr>

Direction départementale de la protection des populations
 9, rue de la grenouillère CS 10411
 01012 Bourg en Bresse Cédex
 Tél: 04 74 42 09 00 Fax: 04 74 42 09 60
ddpp@ain.gouv.fr

Secrétariat général
 Véronique ROUSSEAU

Accueil - courrier
 Isabelle TEPPE

Logistique
 Sylvie PAQUELET
 Marie-Christine PONCET
 André ROBINOT

Responsable local formation
 Sylvie PAQUELET

Gestion comptable et financière
 Nathalie CALIGNY
 Sylvie PAQUELET

Ressources humaines
 Marie-Christine PONCET

Service intérieur
 André ROBINOT

Parc automobile
 André ROBINOT

Systèmes d'informatique : SIDSIC

Animal vivant
 Laurence BREMOND
 Adj au chef de pôle:
 xxxxx
 Secrétariat: Chantal JOLIVET

Veille sanitaire et Protection animale
 Hervé NIGIL
 Hugues DUVAL
 Viviane PUTET
 Pascal MASSON
 Karine MAHE
 Claire TRIKI MIR
 Mohamed HAJIJ

Faune sauvage captive
 Karine MAHE

Echanges internationaux
 Mohamed HAJIJ
 Bernadette PONS

ORGANIGRAMME DE LA DDPP DE L'AIN au

12/05/2014

Directeur départemental
 Éric DAVID '(jusqu'au 31/05/14)

Directeur adjoint
 Gérard GUILLAUME

Démarches qualité
Contrôle de gestion
 Marie-Madeleine RICHER
 Secrétariat: I. TEPPE

Communication
 Gérard GUILLAUME
Assistante de prévention
 Anne-Marie ROBUSTI
Contentieux Odile GIBERT

Alimentation
 Catherine DUMONT
 Adj au chef de pôle:
 Odile GIBERT
 Secrétariat: Sandrine GUILLERMIN
 Laura GAMARRE

Environnement
 Marie-Madeleine RICHER

Protection économique des consommateurs (PEC)
 Gilles KAHN

Production transformation
Distribution
 Marion GAILLARD
 Chantal PACREAU
 Anne BURTHEY
 Dominique BAS
 Corinne JOBAZE
 Jean-Michel SEUILLEROT
 Joëlle GAUTHIER
 Vincent KABORE
 Carine TROMMENSCHLAGER
 Teddy MARIATTE
 Sébastien VAYSSETTE

Secrétariat: Isabelle TEPPE

ICPE
 Aurélie NEVEUX
 Cécile VOLLAND
Élimination ss produits animaux
Espèces protégées
 Karine MAHE

Secrétariat: Pascale MARIUS

Industrie
 Alain BURNIER
 Estelle GERDIL-MARGUERON
 Anne-Marie ROBUSTI
 Sylvie SPERANZA
Commerce, artisanat, services
 Frédérique PEYRE
 Serge BISCARROS
 Matthieu GAUTHIER
 Eugénie THOMAS
Commande publique
 Gilles KAHN

Alimentation animale
 Teddy MARIATTE
 Jean-Michel SEUILLEROT

Exportations
 Sandrine GUILLERMIN
 Laura GAMARRE

Coordination plans surv. contrôle
 Mohamed HAJIJ

Abattoirs
 (reports ci-contre)

Abattoirs de Bourg en Bresse

Kamel BENHABRIA – Vét Off	Béatrice REMER – Vét Off
Bernard FAVRE	Pascal LORiot – Vét Off
Gilles MARTENOT	Dorian HOURTY
Fabrice VIALLET	Xavier PACREAU
Eric LY	Pascal DURAND
Barbara NOEL	Nour-Eddine BOUNOUH
Evelyne GILLET	Jessy LALLEMAND
Abattoir d'Hotonnes Jean-Marc BERNE	Patrick JOUBERJEAN - Vét Off Benjamin LOCHET
Abattoir de Bellegarde	Caroline FEDRY – Vét Off Benjamin LOCHET



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Organigrammes des unités territoriales des directions régionales

ORGANIGRAMME Unité Territoriale DREAL

<p><i>Chef d'Unité Territoriale</i> Patrick MARZIN ☎ 04 74 45 67 86</p> <p><i>Secrétariat : Edith GALIUSSI ☎ 81 01 – Catherine PILLON ☎67 82</i> Ghislaine BRENOT ☎67 88</p>
--

Subdivision 1	Cellule « risques accidentels – déchets »		Cellule « risques chroniques – sous-sol »	
	Subdivision 2	Subdivision 5	Subdivision 3	Subdivision 4
<p>« Sécurité routière et industrielle, aménagement et développement durable »</p> <ul style="list-style-type: none"> - véhicules - équipements sous pression et canalisations - énergie sauf éolien, - anciennes concessions minières - urbanisme et infrastructures 	<ul style="list-style-type: none"> - ICPE (territorial) - silos - distilleries et stockages d'alcools 	<ul style="list-style-type: none"> - ICPE (territorial) - entrepôts hors PIPA - établissements pyrotechniques - explosifs - stockages souterrains - déchets dont transferts transfrontaliers de déchets pour départements 01,07,26;42,73 et 74 	<ul style="list-style-type: none"> - ICPE (territorial) non suivies par S2 et S5, - Mines et Carrières 	<ul style="list-style-type: none"> ICPE non suivies par S2, S5 et S3
<p><i>Correspondant : Urbanisme</i> <i>Correspondant : Energie</i> <i>Correspondant Grenelle et Développement Durable</i></p>	<p><i>Correspondant : risques accidentels</i></p>	<p><i>Correspondant : déchets</i></p>	<p><i>Correspondant : bruit, code minier et RGIE</i></p>	<p><i>Correspondant : eau, air, sites et sols pollués, santé, GIDIC, réglementation ICPE, Qualité</i></p>
<p><i>Chef de subdivision</i></p> <p>Isabelle PAYRARD ☎67 85</p>	<p><i>Chef de subdivision</i></p> <p>Philippe ANTOINE ☎81 14</p>	<p><i>Chef de subdivision</i></p> <p>Romain RUSCH ☎81 11</p>	<p><i>Chef de subdivision</i></p> <p>Xavier BERTUIT ☎67 90</p>	<p><i>Chef de subdivision</i></p> <p>Christophe CALLIER ☎67 83</p>
<p><i>Adjoints :</i></p> <p>Claire DUBROMEL ☎67 89</p> <p><i>Technicien du MINEFI :</i></p> <p>Thierry MELINAND ☎67 96</p>	<p><i>Adjoint :</i></p> <p>Jean-Michel TEPPE ☎81 23</p>	<p><i>Adjoints :</i></p> <p>Jonathan BOUIC ☎67 92</p> <p>Véronique PHILLIPS ☎67 98</p>	<p><i>Adjoint :</i></p> <p>Patricia VIVONA ☎8102</p>	<p><i>Adjoints :</i></p> <p>Christian BERTHOLD ☎67 93 Jeremy VERGER ☎67 87</p>
<p><i>Secrétariat :</i></p> <p>Elisabeth MOREL ☎67 94 Jean-Pierre GAURAND ☎67 80</p>	<p><i>Secrétariat :</i></p> <p>Catherine PILLON ☎67 82</p>	<p><i>Secrétariat :</i></p> <p>Edith GALIUSSI ☎81 01 Catherine PILLON ☎67 82</p>	<p><i>Secrétariat :</i></p> <p>Ghislaine BRENOT ☎67 88</p>	

Standard : 04 74 45 07 70

Service Véhicules : 04 74 50 38 50

Télécopie : 04 74 50 32 50

DIRECCTE RHONE ALPES - UNITE TERRITORIALE DE L'AIN
 Responsable de l'UT : Dominique CHAVAND

Pôle CC / Métrologie
 Laurent Wepp

Pôle 3E / développement économique
 Chargée de mission : Emma Bredin

Pôle Travail

Audrey CHAHINE – DA

Pôle Entreprise - Emploi - Economie – Cécile MERCIER - DA

CDET / ZTEF
 Chargé de Développement
 de l'Emploi et des Territoires

Bugey/Plaine de
 l'Ain/Côtière
 Ludovic BENAS

Haut Bugey
 Soizic CORBINAIS

Bresse/Dombes/
 Val de Saône
 Anne Marie JUST

Pays de Gex/
 Bellegarde
 Elodie PERRAT

Fonctions supports

Appui au dialogue social
 Négociation, accords Pénibilité,
 Egalité Femme/Homme, Contrat de génération

MOE : Albert Guyon - CT

Travail illégal / PSI

SCTE

Annie Frédière - CT

Accueil général

Renseignements

Documentation

**Règlementation
 spécifique**

**Homologation des
 ruptures
 conventionnelles**

**Enregistrement et
 contrôle des
 accords**

Inspection du travail

Section 1

G Chomel - IT
 C Calland - CT
 N Grosberry - CT

Section 2

C Baduel - IT
 P Boulos - CT
 B Donguy - CT

Section 3

F Dufour - IT
 G Leclerc - CT
 B Racano - CT

Section 4

C Baudouin - IT
 V Ayme-Lecerf - CT

Section 5

C Revolat - IT
 F Waldoch - CT

Section 6

C Duchêne - IT
 S Favre - ITS
 F Picard - ITS

Section 7

S Mayenson - IT
 J Valet - CT

Entreprise et économie

David Vachot - IT

Veille conjoncturelle

Développement des entreprises

GPEC,
 Plan PME, Charte automobile...
 Formation : FNE, EDEC / ADEC

Entreprises en difficultés

Activité partielle
 Licenciements économiques
 Homologation des PSE
 FNE – ATD (Allocation
 temporaire dégressive)

**Accompagnement des mutations,
 démarches de branches, de secteurs
 et territoriales**

Isabelle Goutaudier - CT

SCOP et entreprises solidaires :

Agrément
Services à la personne :
 Promotion et régulation des entreprises

Associations :

Professionnalisation / DLA
 (Dispositif Local d'Accompagnement)

Démarche de filières

Visites d'entreprises
 Pôles de compétitivité, cluster, grappes
 Soutien à l'innovation / démarche qualité

GPEC territoriale

Evolution des métiers et compétences
 Gestion des âges (*contrat de génération*)
 Sécurisation des parcours (Model 01, FNE)

**Transmission, création, reprise
 d'entreprises**

Aménagement du territoire

Avis SCOT / FEDER
 Diagnostics et schémas territoriaux
 Economie de proximité

Revitalisation

David Vachot

**Accompagnement et
 insertion des publics**

Politique de la ville

Insertion par l'activité Économique

Chantal Garnier Chesneau - CT

en SIAE

Aide au poste
 FDI / CDIAE

en entreprise

Parrainage
 GEIQ
 Clause sociale
 marchés publics

Insertion de publics

Isabelle Goutaudier - CT
 Chargée de mission : Denise Robin

Insertion des jeunes

MLJ / Parrainage / FIPJ

Formation en alternance

Apprentissage / contrats de
 Professionnalisation / PAS 01

Aides à l'emploi

CUI (CAE-CIE-Emploi d'avenir)
 PACTE / RSA / APRE / CPE

Emploi des personnes handicapées

PRITH, Aide au poste
 Entreprises adaptées

Formation

Compétences clé
 Titres professionnels / VAE

Suivi des demandeurs d'emploi

SRE / CSP
 Albert Guyon

Secrétariat Général

Secrétaire Générale:
 Aurélie Speich - CT

Contrôle interne
 Assistante de prévention

Finances

Christine Benier

RH

Claire Barbet

Logistique / Courrier

Alain Piroux

Communication

Aurélie Speich

Informatique / ESIC

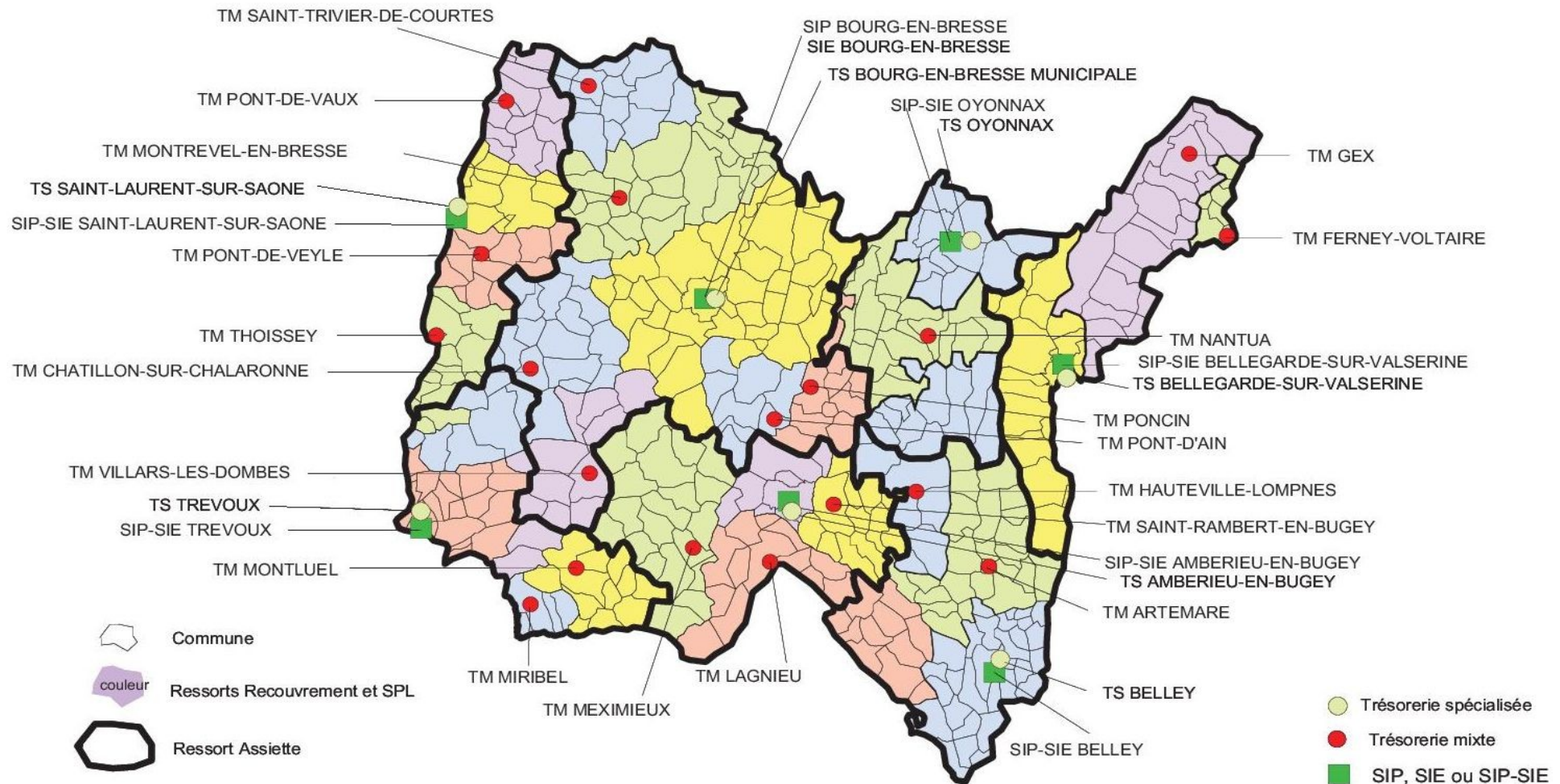
Michèle Collet - CT

Hervé Achard

La DGFIP,

**une administration au service
de la gestion publique locale**

La DDFiP dans les territoires : un réseau structuré



A vos côtés sur tous les aspects de la vie financière de votre collectivité

Au plan local, la DDFiP exécute les dépenses et recettes de 1996 budgets du secteur public.

- Plus d'1 million de lignes de dépenses représentant 595 M€ payés en moyenne en 7j.
- 596 M€ de recettes dont 385 M€ au titre des dotations de l'Etat.

Tout en assurant une tenue des comptes de qualité (une note de 17,2/20 pour l'indice national de qualité des comptes locaux).

Et un conseil unique de proximité par le comptable avec l'appui des services de direction.

- Production d'analyses financières, de simulations fiscales etc...
- Plus de 2000 évaluations domaniales ont été réalisées pour le compte des collectivités dans un délai d'un mois pour 97,50% des demandes.

Votre comptable assure la tenue des comptes, l'exécution des dépenses et le recouvrement des recettes

Le décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

- ***Réaffirmation du principe de séparation des ordonnateurs et des comptables :***
 - Celui qui ordonne ne paie pas.
 - Celui qui paie n'ordonne pas.
 - Seuls le comptable peut manier des deniers (exception faite des régies).
- ***Modernisation et simplification des procédures et outils comptables :***
 - Développement de la dématérialisation des échanges.
 - Adaptation du contrôle de la dépense en vue d'une efficacité optimale (contrôle hiérarchisé de la dépense, contrôle partenarial)
 - Harmonisation des procédures de recouvrement.
 - Optimisation du recouvrement spontané en développant l'usage des moyens de paiement automatisés.

Une mobilisation permanente pour une plus grande fiabilité des comptes

Principe énoncé à l'article 47-2 de la constitution:

« les comptes des administrations publiques sont réguliers et sincères. Ils donnent une image fidèle du résultat de leur gestion, de leur patrimoine et de leur situation financière »

- *le comptable est responsable de la tenue des comptes et garant de leur qualité*
- *la DGFIP s'inscrit dans une logique de qualité comptable, avec des exigences croissantes liées notamment au processus de certification des comptes*

Un appui en matière budgétaire, comptable, financière et fiscal

Le comptable a une relation de proximité forte avec les élus qui peuvent solliciter son conseil et son concours dans différents domaines, notamment :

- la préparation du budget.*
- la gestion de la dette et de la trésorerie.*
- la maîtrise des délais de paiement.*
- une expertise permettant d 'éclairer les choix de gestion.*
- Un interlocuteur fiscal unique pour apporter aux élus locaux des réponses plus rapides et plus complètes sur toutes les questions de fiscalité directe locale (information anticipée sur les données financières et fiscales, réalisation de simulations fiscales sollicitées par les collectivités locales, optimisation et la fiabilisation des bases fiscales...).*
- Une prestation individualisée, objective au service des décideurs qui leur permet d 'apprécier les marges de manœuvre dont ils disposent.*

Un accompagnement dans la mise en œuvre de votre politique patrimoniale

La DGFIP avec le service France Domaine est un vecteur de la modernisation des politiques publiques et de la valorisation du patrimoine.

Prise à bail	Loyer annuel \geq 12 000 €, charges comprises
Acquisition à l'amiable	\geq 75 000 € HT (sauf HLM \Rightarrow toute valeur)
Acquisition par exercice du droit de préemption	\geq 75 000 € HT
Acquisition par voie d'expropriation	Pas de seuil
Cession	Pas de seuil

Le site Internet DGFIP-DGCL “ collectivités-locales.gouv.fr ”

Le portail de l'État au service des collectivités locales (partagé entre la DGCL et la DGFIP)

Des informations en matière de finances et gestion locales, d'intercommunalité et de marchés publics : un outil de travail quotidien à disposition des gestionnaires locaux

- *un point d'entrée unique pour les décideurs locaux*
- *une veille permanente*
- *une mise à jour quotidienne*

La transmission des données fiscales via le portail internet de la gestion publique (PiGP)

- Ce dispositif s'inscrit dans la stratégie de dématérialisation de la DGFIP.
- Une première brique de l'espace numérique sécurisé de la DGFIP au service des collectivités.
- Un accès au téléchargement des fichiers directement à partir de son poste de travail relié à internet après installation des certificats d'authentification
- Un moyen automatisé de transmission des fichiers fiscaux qui simplifie les relations entre les ordonnateurs et la DGFIP
- Une inscription au PiGP et une habilitation des collectivités auprès du comptable

Pour vous aider en matière de commande publique : la “ cellule d’information juridique aux acheteurs publics ”

***La cellule d’information juridique aux acheteurs publics** répond, sous 48h, en amont de la procédure d’achat public, aux questions les plus courantes.*

*Ce service de la DGFIP est accessible sur l’espace marchés publics du site internet ; “ **collectivites-locales.gouv.fr** ”*



Les services de l'État
dans l'Ain

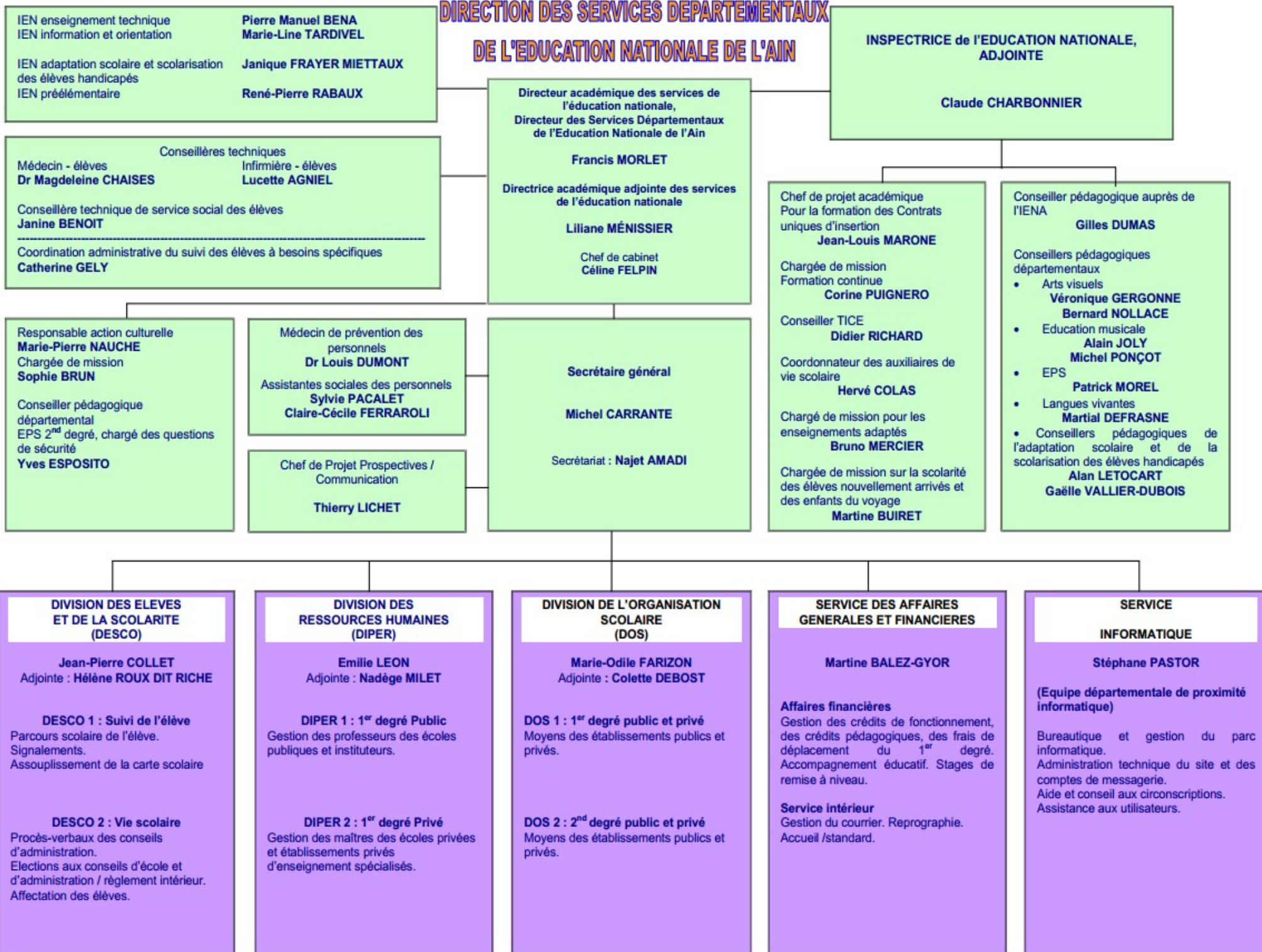


www.ain.gouv.fr

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE

Mise en œuvre de la stratégie académique au niveau du département

DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'AIN



**Inspecteurs de l'Education Nationale (IEN)
chargés des circonscriptions du 1^{er} degré**

- **AMBERIEU** : Bruno ENEE (au 1^{er} novembre 2013)
48 rue Jean Jaurès – BP 526
01500 – AMBERIEU-EN-BUGEY
- **BELLEGARDE** : Jérôme SIREIX
17 rue Lamartine
01200 – BELLEGARDE
- **BELLEY** : Laurent RONCHAIL
2 place Père Popieluszko
01300 – BELLEY
- **BOURG 2** : Brigitte BROISE
3 rue La Fontaine
01000 – BOURG-EN-BRESSE
- **BOURG 3** : Françoise ROLLAND
5 rue La Fontaine
01000 – BOURG-EN-BRESSE
- **BRESSE** : Christine DEVERTU
360 rue de l'église
01340 – ATTIGNAT
- **LA COTIERE** : Hervé BAUD
Place de l'Hôtel de Ville
01700 – MIRIBEL
- **LA DOMBES** : Laurence VELLAY
Rue du 19 mars 1962
01330 – VILLARS-LES-DOBES
- **JASSANS** : Jean Bernard ALCARAS
Mairie
01480 – JASSANS RIOTTIER
- **OYONNAX-NANTUA** : Christophe DASSEUX
22bis rue Brillat Savarin
01100 – OYONNAX
- **PAYS DE GEX** : Olivier DA SILVA
26 rue Charles Harent
01170 - GEX

**Centres d'Information
et d'Orientation (CIO)**

- **AMBERIEU-EN-BUGEY**
Rue Marcel Paul - BP 512
01505 AMBERIEU-EN-BUGEY Cedex
- **BELLEGARDE**
12 rue Joliot Curie - BP 612
01202 BELLEGARDE
- **BELLEY**
Ilot Grammont - BP 122
01306 BELLEY Cedex
- **BOURG-EN-BRESSE**
34 rue Général Delestraint - BP 106
01003 BOURG-EN-BRESSE Cedex
- **OYONNAX**
22 rue Victor Hugo - BP 25
01101 OYONNAX Cedex
- **TREVOUX**
Maison de l'Emploi et de la Formation
627 route de Jassans
01600 TREVOUX

2013 - 2014

**DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX
DE L'EDUCATION NATIONALE DE L'AIN**

10 rue de la Paix – BP 404
01012– BOURG-EN-BRESSE cedex

SITE INTERNET : <http://www.ia01.ac-lyon.fr>
Adresse électronique : ceia01@ac-lyon.fr

Ouverture au public du lundi au vendredi : 8h30 – 12 h 13h30 – 17h	Accueil téléphonique 04 74 45 58 40 Télécopie : 04 74 45 58 99
--	---



**O
R
G
A
N
I
G
R
A
M
M
E**

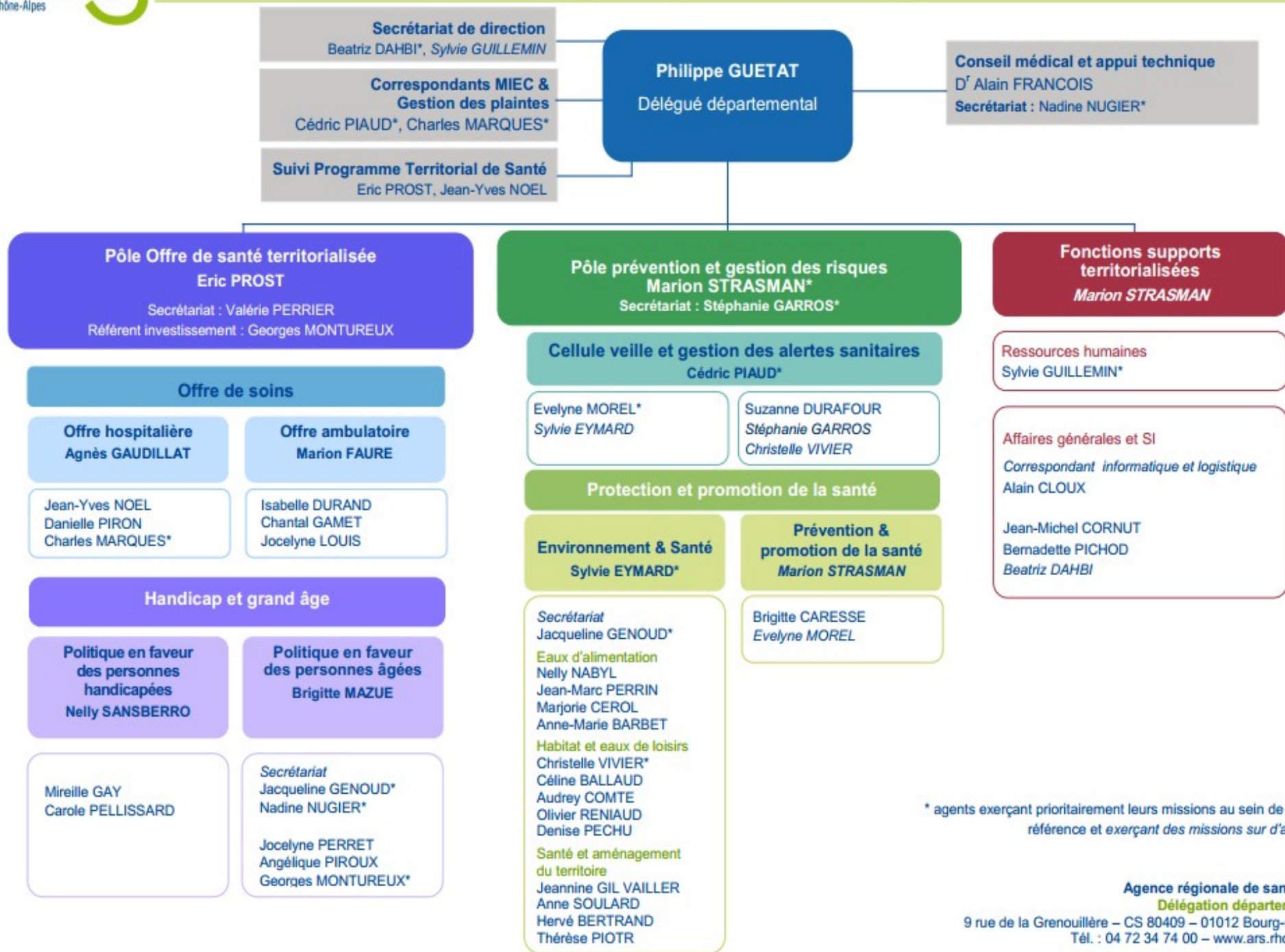


Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

***DELEGATION DEPARTEMENTALE
DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE RHÔNE-ALPES***



* agents exerçant prioritairement leurs missions au sein de leur service de référence et exerçant des missions sur d'autres services.



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Les principales attributions du maire

Exécutif de la commune

Agent de l'Etat



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Le maire exécutif de la commune

Le maire est chargé d'exécuter les décisions du conseil municipal sous son contrôle et sous le contrôle administratif du préfet

(article L2122-21 du CGCT)

Le maire représente la commune à l'égard des tiers

Le maire est détenteur de pouvoirs propres (Chef du personnel, autorité compétente pour délivrer les autorisations du droit des sols dans les communes qui ont un document d'urbanisme et seul détenteur des pouvoirs de police municipale, rurale et domaniale)



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Le maire exécutif de la commune

*Le conseil municipal peut déléguer au maire certaines de ses attributions
(article L2122-22 du CGCT)*

*Le maire peut déléguer certaines de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints
voire à des conseillers municipaux (article L2122-18)*

*Le maire peut déléguer sa signature à des fonctionnaires municipaux
(art L2122-19/ R2122-8 et 10)*



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Le maire exécutif de la commune

Délégations de signature/Recommandations

La délégation doit nécessairement être partielle et suffisamment précise pour éviter toute ambiguïté. Elle doit être prise par l'autorité compétente et uniquement par elle

Attention tout particulièrement aux délégations similaires entre 2 adjoints sans ordre de priorité pouvant conduire à ce que les intéressés prennent des décisions différentes sur un même dossier



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Le maire agent de l'Etat

Publication et exécution des lois et règlements

Exécution des mesures de sûreté générale

Fonctions spéciales attribuées par la Loi

= Fonctions exercées sous le contrôle

de l'autorité administrative

(article L2122-27 du CGCT)



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Le maire agent de l'Etat

Exemples de fonctions confiées par la Loi

Révision et tenue des listes électorales et participation au déroulement des opérations électorales

Etablissement de certificats et attestations sur la situation de ses administrés

Recensement citoyen

Organisation des cérémonies publiques dans la commune

Application des dispositions concernant la publicité et les enseignes



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Le maire agent de l'Etat

Le maire officier d'état-civil

Le maire officier de police judiciaire

**= Fonctions exercées sous le contrôle
de l'autorité judiciaire**



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Les pouvoirs de police du Maire

Le maire autorité de police générale

Le maire premier échelon de la réponse de sécurité civile

Le maire autorité de police spéciale

Transfert des pouvoirs de police aux présidents des EPCI



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Les pouvoirs de police du Maire

Le maire autorité de police générale

Le maire veille au « bon ordre, à la sûreté, la sécurité et la tranquillité publiques ». Cela concerne :

- la sûreté et la commodité de passage dans les rues, quais, places et voies publiques*
- la répression des atteintes à la tranquillité publique*
- le maintien du bon ordre dans les lieux de rassemblements de personnes*
- l'inspection sur la fidélité du débit des denrées qui se vendent au poids ou à la mesure et sur la salubrité des comestibles exposés en vue de la vente*
- la divagation des animaux*
- la prévention et la cessation des accidents, fléaux, calamités, pollutions...*



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Les pouvoirs de police du Maire

Le maire 1^{er} échelon de la réponse de sécurité civile

Alerte et prévention des populations, appui aux services d'urgence, soutien des populations victimes et information des autorités.

Le maire prend la direction des opérations de secours (DOS) lorsqu'il a les moyens de faire face ou la cède au préfet en cas d'événement communal d'importance ou intercommunal.

Le maire s'appuie sur le plan communal de sauvegarde (PCS) pour alerter, informer et protéger ses administrés.



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Les pouvoirs de police du Maire

Le maire autorité de police spéciale

Ce sont des pouvoirs de police qu'il tient de textes particuliers portant sur des domaines précis comme : - la police de la circulation et du stationnement

- la police des baignades et des activités nautiques

- la police des déchets

- la police des édifices menaçant ruine

Ces pouvoirs peuvent aussi relever du code rural ou de la voirie routière

RECOMMANDATIONS

Une mesure de police portant atteinte à une liberté doit être adaptée, nécessaire et proportionnée. Attention tout particulièrement aux interdictions générales et absolues dans l'espace et dans le temps



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Les pouvoirs de police du Maire

Le transfert des pouvoirs de police au président de l'EPCI

Dans les domaines suivants :

*Assainissement, gestion des déchets ménagers, accueil des gens du voyage, circulation et stationnement, délivrance des autorisations de taxis, police spéciale des établissements recevant du public, sécurité des équipements communs des immeubles collectifs à usage d'habitation et des bâtiments menaçant ruine, **transfert automatique de plein droit des pouvoirs de police du maire au président de l'EPCI si cet EPCI détient la compétence sauf si un ou plusieurs maires s'y opposent dans les 6 mois qui suivent la date du transfert de la compétence ou de l'élection du président.***

Dans les domaines suivants :

*Sécurité des manifestations culturelles et sportives organisées dans un établissement communautaire, défense extérieure contre l'incendie, **le transfert est facultatif et nécessite un accord unanime des maires et du président***



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Le contrôle de légalité et le contrôle budgétaire dans un contexte de dématérialisation

Les grands principes du contrôle de légalité

Le contrôle budgétaire

La dématérialisation de la transmission des actes



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Le contrôle de légalité

Les grands principes du contrôle de légalité

Actes des collectivités exécutoires après publication, notification ou transmission au représentant de l'Etat

Contrôle a posteriori, sur la légalité et non en opportunité dans un délai de 2 mois à compter de la réception de l'acte, dans le cadre d'une compétence confiée au Préfet par la Constitution (article 72-2)

Lettre d'observation pédagogique, recours gracieux ou/et déféré



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Le contrôle de légalité

Les grands principes du contrôle de légalité

Contrôle simplifié : tous les actes ne sont pas obligatoirement transmissibles (liste limitative d'actes transmissibles prévue à l'article L 2131-2 du CGCT)

Contrôle centralisé : l'examen est effectué en préfecture mais les actes sont toujours transmis en sous-préfecture

Contrôle ciblé : application d'une stratégie de contrôle pour une harmonisation sur tout le territoire



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Le contrôle budgétaire

Contrôle a posteriori spécifique exercé par le préfet qui peut conduire à la saisine de la Chambre régionale des comptes

Contrôle dans un délai limité à 1 mois des règles applicables à l'élaboration et l'exécution des BP, DM et BS (CA sans délai)

Vote et transmission dans les délais, absence de déficit du compte administratif, équilibre réel du budget, inscription

et mandatement des dépenses obligatoires

Saisine de la CRC



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

@ctes



Se raccorder à ACTES



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

@ctes : un pas de plus vers l'e-administration locale

Présentation

- *Outil de dématérialisation des échanges liés au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire*
- *Démarche fondée sur le volontariat*
- *Dispositif souple et adaptable aux attentes des collectivités (choix du calendrier et du premier périmètre des actes télétransmis)*



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

@ctes : un pas de plus vers l'e-administration locale

Avantages

- *Alléger les tâches matérielles : reproduction, expédition, conservation et classement des actes*
- *Accélérer le caractère exécutoire des actes*
- *Réduire les coûts*
- *Participer au respect de l'environnement*
- *Prolonger la chaîne de dématérialisation*



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

@ctes : un pas de plus vers l'e-administration locale

Étapes à suivre pour se raccorder

- *Prendre contact avec les tiers de télétransmission homologués*
- *Autoriser par délibération le représentant de la collectivité à recourir à la télétransmission et à signer le marché avec l'opérateur choisi et la convention avec le préfet*
- *Passer le marché avec le tiers de télétransmission retenu*
- *Signer la convention avec le préfet*
- *Recevoir un certificat d'authentification*



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

@ctes : un pas de plus vers l'e-administration locale

Où trouver les informations ?

- *Le site internet de la DGCL et de la DGFIP :*
www.collectivites-locales.gouv.fr

- *Le site internet des services de l'Etat dans l'Ain*
www.ain.gouv.fr

rubrique : politiques publiques – collectivités locales



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

@ctes : un pas de plus vers l'e-administration locale

Qui contacter ?

- *En préfecture :*

Blandine BESSON Tél : 04 74 32 59 16

Christelle CHENE Tél : 04 74 32 59 47

pref-collectivites-locales@ain.gouv.fr

- *En sous-préfectures :*

Belley : Vincent JURINE Tél : 04 79 81 74 22

Gex : Thomas KUPISZ Tél : 04 50 41 84 97

Nantua : Patricia CADET Tél : 04 74 75 44 04

La stratégie de dématérialisation de la DGFIP

Une étude en 2004 recense plus de 500M de feuilles A4 transitant entre les collectivités et leurs comptables.

La DGFIP, 13 associations d'élus, les CRC et la Cour des comptes créent alors un Structure Nationale Partenariale dont l'objectif est de définir de manière collégiale la stratégie de dématérialisation des échanges comptables et financiers.

Trois axes prioritaires sont identifiés :

- La mise en œuvre d'un protocole unique d'échange des données permettant une dématérialisation totale, y compris la signature électronique, des flux de données : le PESV2 (le contenant)
- Les modalités de dématérialisation des pièces justificatives (le contenu)
- La mise en œuvre d'outils gratuits permettant une meilleure diffusion de la dématérialisation (signature, portail d'échange, outils de requêtages, silos de stockage...)

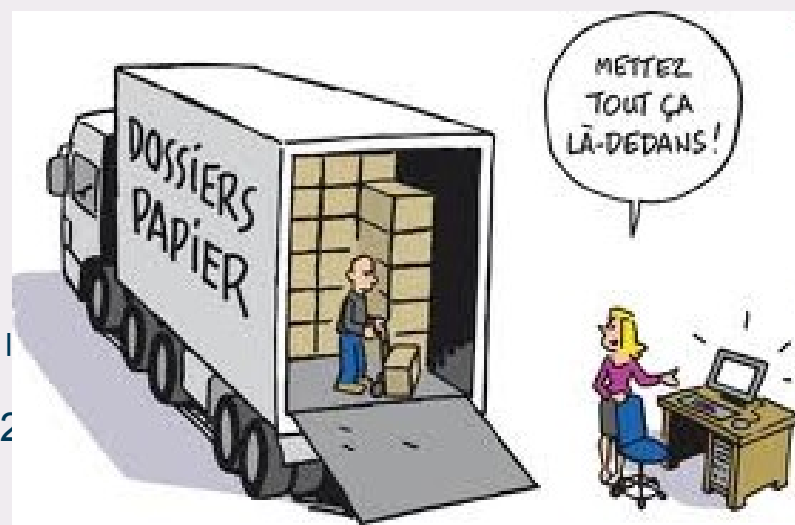
Qui aboutissent sur une étape essentielle: l'arrêté du 3 Août 2011 . A compter du 1er janvier 2015, suppression des protocoles historiques (de type Indigo) et remplacement par le PEV2.

Dématérialisation des Pièces justificatives - pièces comptables

- Il faut distinguer la dématérialisation des :
 - pièces comptables : (nécessité le PESV2)
 - mandats et titres (dématérialisation sans démarche grâce au PESV2)
 - bordereaux (signature électronique de l'ordonnateur nécessaire)
 - Pièces justificatives :
(ne nécessite pas obligatoirement le PESV2)
 - factures (dépenses)
 - marchés publics
 - arrêtés et délibérations
 - factures de recettes
 - etc....

Le format de dématérialisation des pièces justificatives diffère suivant l

La dématérialisation totale c'est : l'adoption du PESV2
électronique (dématérialisation des bordereaux)



Les chiffres de l'Ain

Au 25 avril 2014 :

- 17 réunions organisées depuis janvier 2013 sur le PESV2 et la dématérialisation
- 346 communes rencontrées sur 419 (soit 82%)

Bilan du passage au PESV2 et à la dématérialisation :

- 200 établissements publics (au PESV2 dont :
 - 139 avec de la dématérialisation des PJ
 - 19 avec une dématérialisation totale (impact des élections)

Pour plus d'information :

➡Le comptable dont dépend votre CEPL

l'équipe des correspondants dématérialisation de la DDFIP de l'Ain :

◆Yvan MAZZOLA : 04 74 45 68 56

◆Nicolas AFONSO : 04 74 45 68 61

◆Denis VOGRIG : 04 74 45 68 62

Contact mail : ddfip01.pgp.spl-pes@dgfip.finances.gouv.fr



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

La coopération intercommunale

Les différentes catégories de groupements de communes

Les grands principes régissant l'intercommunalité

La carte de l'intercommunalité dans l'Ain suite à la mise en œuvre du schéma de coopération intercommunale



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

La coopération intercommunale

Les différentes catégories de groupements de communes

La communauté de gestion

=

coopération souple de type « associatif »

=

*mise en œuvre de services d'utilité commune pour le compte des
adhérents*



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

La coopération intercommunale

Les différentes catégories de groupements de communes

La communauté de projet

=

coopération « fédérative » plus intégrée

=

réalisation sur un espace de solidarité d'un projet de territoire commun de développement

=

EPCI à fiscalité propre



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

La coopération intercommunale

Les grands principes régissant l'intercommunalité

Spécialité

L'EPCI ne peut intervenir que dans le champ des compétences transférées et à l'intérieur de son périmètre

Une exception = fonds de concours

Exclusivité

L'EPCI est le seul à pouvoir agir dans les domaines de compétences transférées sauf à lui-même confier l'exercice de certaines de ses compétences à un syndicat mixte (représentation-substitution)



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

La coopération intercommunale

Le champ de compétences des EPCI

Des compétences obligatoires à exercer (renforcées par Loi ALUR)

Des compétences optionnelles à choisir (renforcées par Loi MAPTAM)

Un intérêt communautaire à définir






Des compétences facultatives à intégrer ou non

Périmètres d'intercommunalités

Communautés d'agglomération et de communes

Situation au 01/01/2014



- Légende :**
-  Limite de départements
 -  Limite de communes
 -  Intercommunalités
 -  Intercommunalités dont le siège est dans le département de l'Ain
 -  Secteurs urbanisés des départements





Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

L'accompagnement des communes

Les concours financiers de l'Etat

Focus sur la DETR

L'urbanisme

*Les vecteurs d'information
et de conseil de l'Etat vers les communes*



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

L'accompagnement des communes

Les concours financiers de l'Etat

Des dotations forfaitaires (ex : la DGF)

Des compensations de charges pour soutenir une politique ou des investissements (ex : le FCTVA)

Des subventions pour aider au financement de projets :

- soit l'Etat lui-même (ex : FISAC, FNADT ou DETR)
- soit l'Etat mais avec le relais du conseil général (produit des amendes de police)
- soit des opérateurs publics comme l'Agence de l'eau
- soit l'Europe (essentiellement conseil régional)



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

L'accompagnement des communes

Focus sur la DETR

Créée par loi de finances 2011 : fusion de la DGE communale et de la Dotation de développement rural (DDR)

Objectif : répondre aux besoins d'équipement des territoires ruraux par le financement d'opérations d'aménagement de sécurité, bâtiments publics, scolaires, administratifs et techniques, et dans les domaines économique, social, environnemental, touristique ainsi que les projets favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

L'accompagnement des communes

Focus sur la DETR

Des opérations prioritaires fixées par la commission départementale d'élus

Peu de communes et d'EPCI non éligibles dans l'Ain

Une enveloppe de 7 600 000 € en 2014

Des taux de subvention de 20 à 50 % selon les opérations

Des dossiers à déposer en préfecture ou sous-préfecture en se conformant au guide consultable sur le site Internet



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Délivrance des actes relatifs à l'occupation des sols : Qui est compétent ?

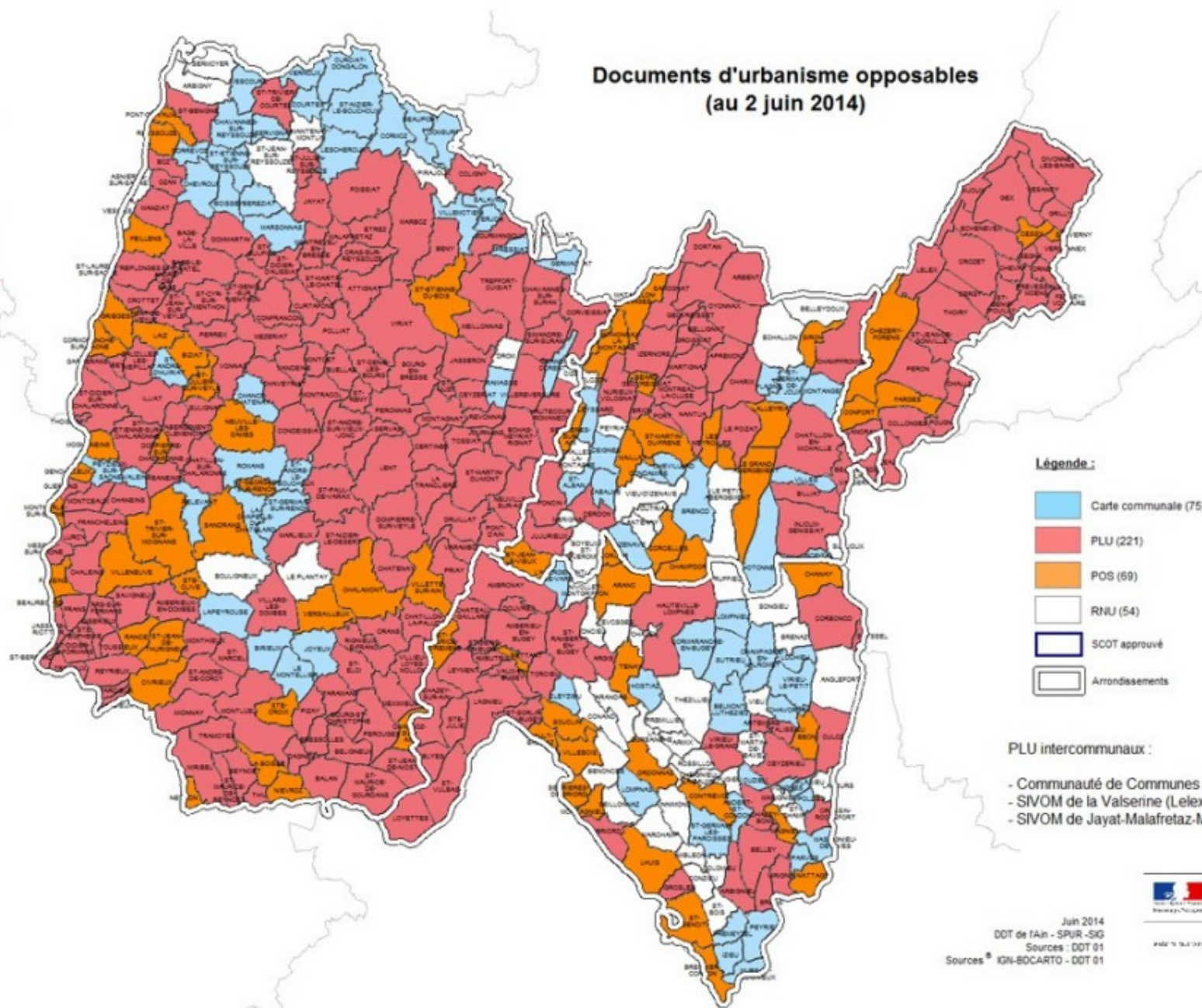
L'autorité compétente pour délivrer le permis de construire, d'aménager, de démolir ou pour se prononcer sur une déclaration préalable est :

- **le maire au nom de la commune**, dans les communes couvertes par un PLU ou un POS ainsi que, lorsque le conseil municipal l'a décidé, dans les communes qui se sont dotées d'une carte communale ;*
- **le maire au nom de l'État** pour les autres communes (communes dites au RNU ou communes avec carte communale sans prise de compétence) **ou bien le préfet** en cas désaccord entre le maire et la DDT ;*
- **le préfet** dans tous les cas **pour certains projets** (projets réalisés pour le compte de l'État, de la région, du département, ouvrages liés à l'énergie, installation nucléaire,)*

Le département de l'Ain présente un fort taux de couverture en documents d'urbanisme

PLU	221
POS	69
CC	75
RNU	54

Documents d'urbanisme opposables
(au 2 juin 2014)

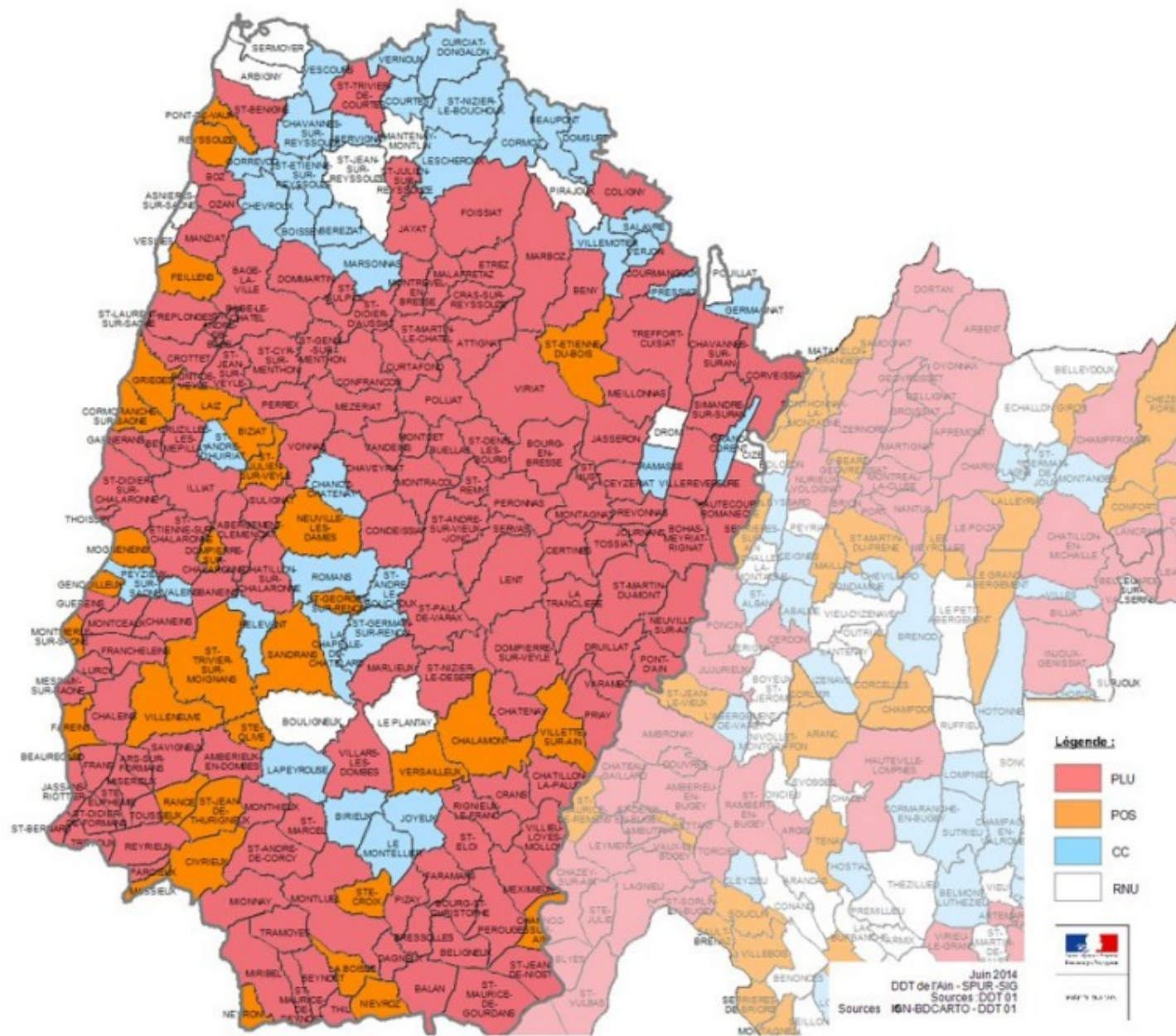


Jun 2014
DOT de l'Ain - SPUR - SG
Sources : DOT 01
Sources : IGN-BOCARTO - DOT 01



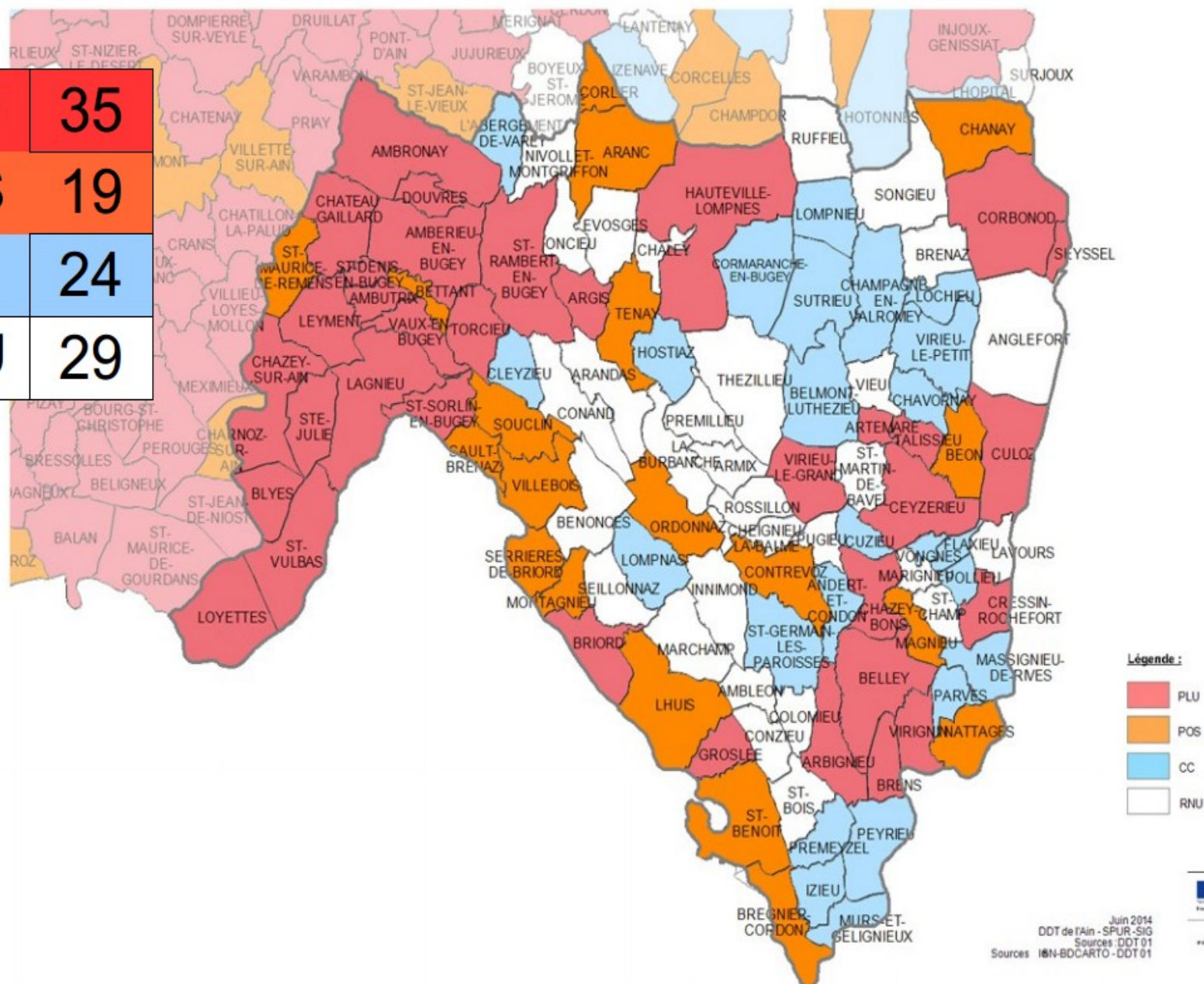
Documents d'urbanisme sur l'arrondissement de Bourg-en-Bresse

PLU	149
POS	33
CC	37
RNU	9



Documents d'urbanisme sur l'arrondissement de Belley

PLU	35
POS	19
CC	24
RNU	29



Mise à disposition de la DDT et évolutions induites par la Loi ALUR du 24 mars 2014

Actuellement, sous couvert d'une convention, la DDT est mise à disposition gratuitement de 281 communes compétentes (sur 336), pour l'étude technique des dossiers relatifs à l'occupation des sols.

Ce qu'indique l'article 134 de la loi ALUR :

*Les communes compétentes situées dans les EPCI de population supérieure à 10 000 habitants ne peuvent plus bénéficier de la mise à disposition des services de l'État pour l'instruction des actes **à compter du 1^{er} juillet 2015.***

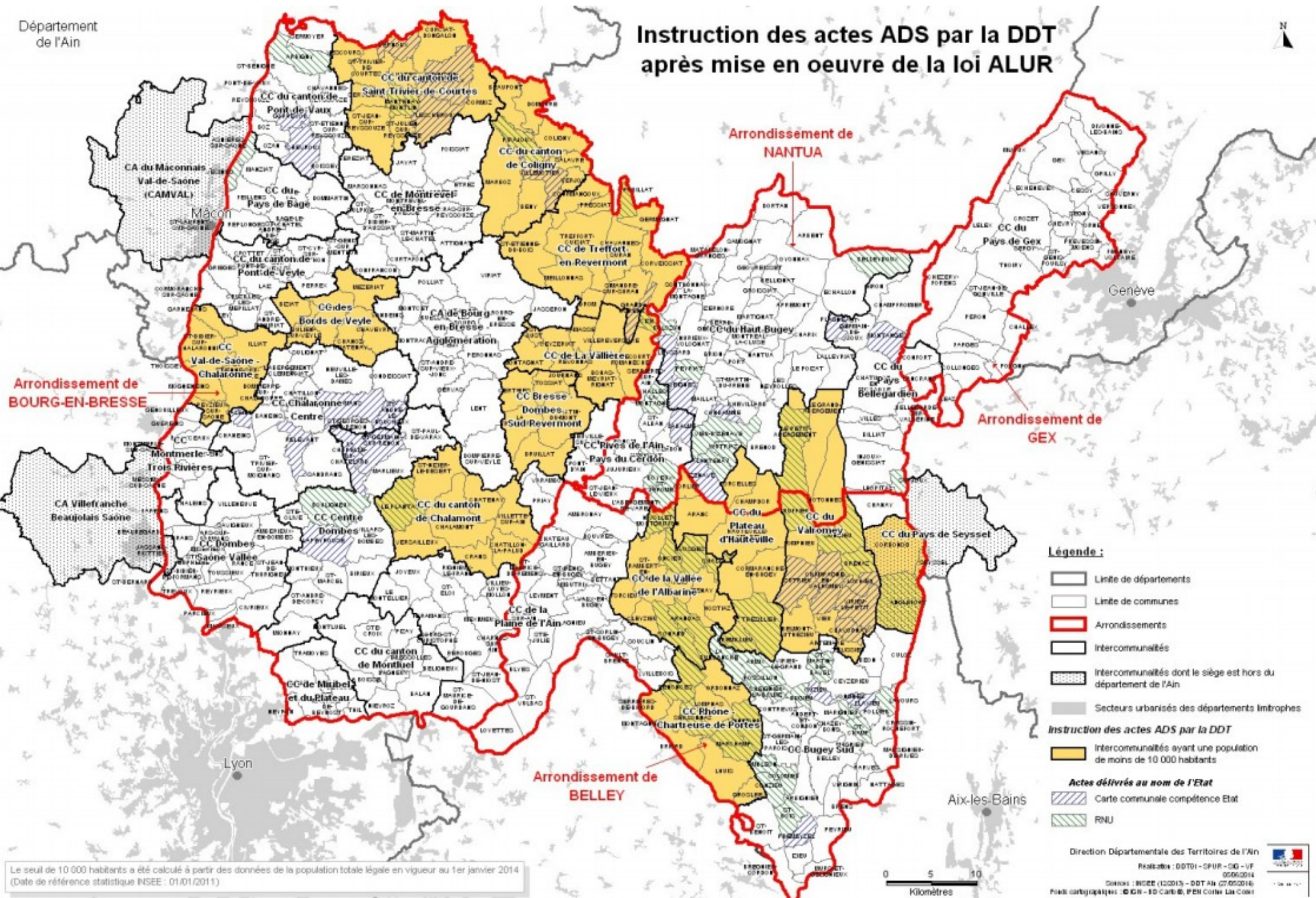
=> 189 des 281 communes compétentes qui ont conventionné avec la DDT ne pourront plus bénéficier de cette mise à disposition

=> ces communes doivent s'organiser rapidement pour assurer l'instruction de leurs actes (attention à organiser le service à la bonne échelle).

Possibilités de mise à disposition de la DDT suite à la Loi ALUR du 24 mars 2014

Département de l'Ain

Instruction des actes ADS par la DDT après mise en oeuvre de la loi ALUR



Légende :

- Limite de départements
- Limite de communes
- Arrondissements
- Intercommunalités
- Intercommunalités dont le siège est hors du département de l'Ain
- Secteurs urbanisés des départements limitrophes

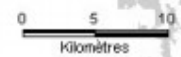
Instruction des actes ADS par la DDT

- Intercommunalités ayant une population de moins de 10 000 habitants

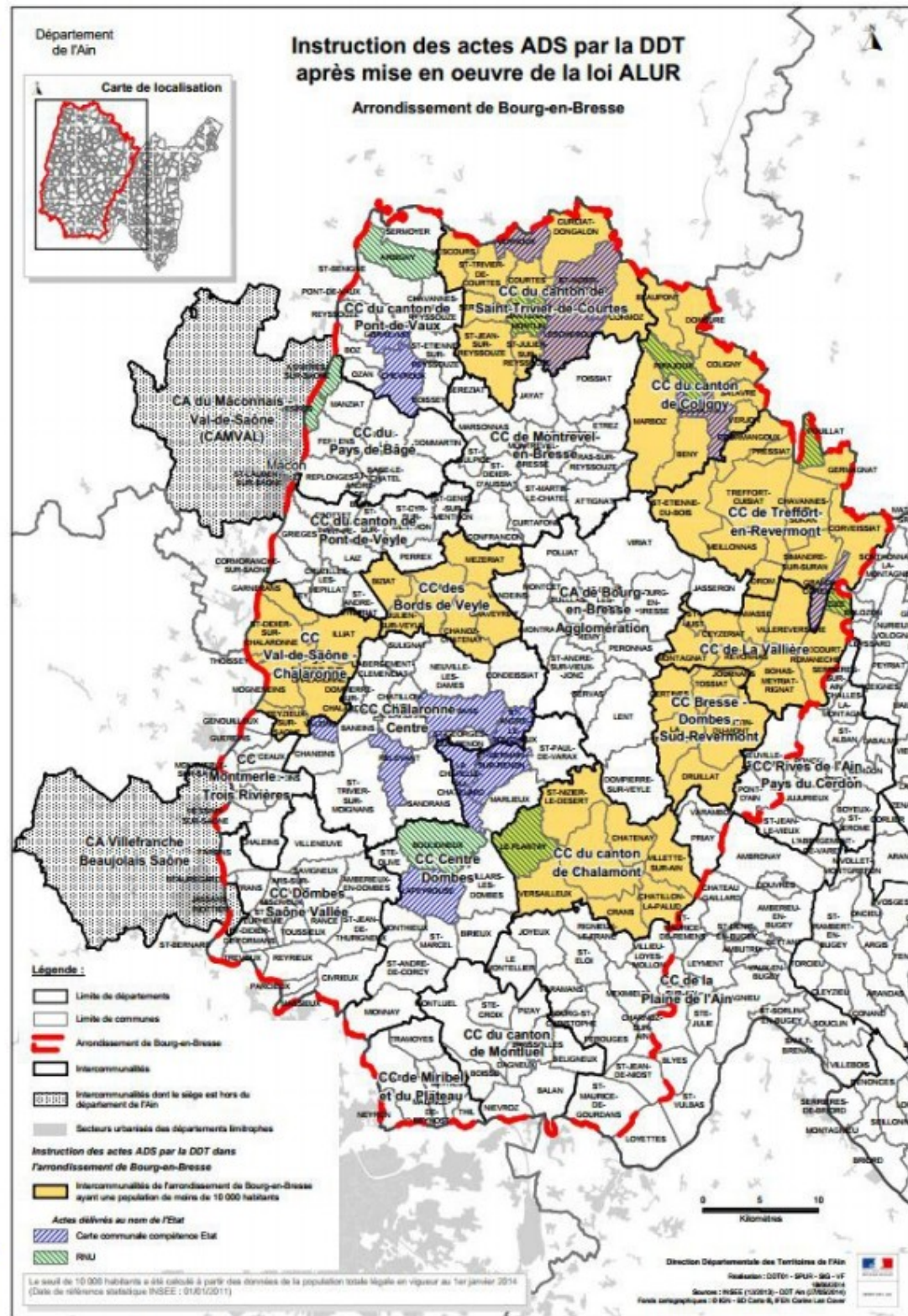
Actes délivrés au nom de l'Etat

- Carte communale compétence Etat
- RNU

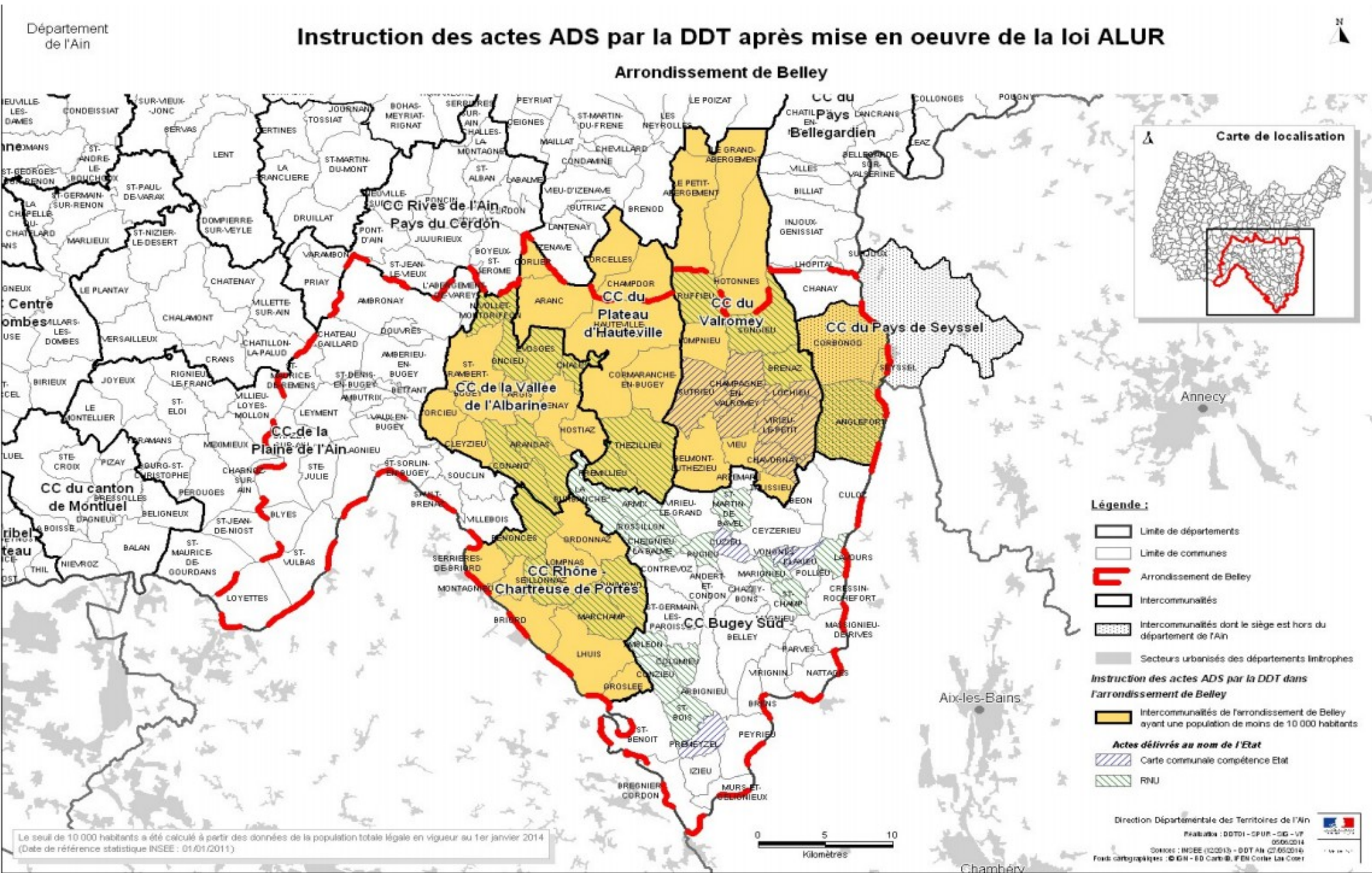
Le seul de 10 000 habitants a été calculé à partir des données de la population totale légale en vigueur au 1er janvier 2014 (Date de référence statistique INSEE : 01/01/2011)



Possibilités de mise à disposition de la DDT suite à la Loi ALUR du 24 mars 2014



Possibilités de mise à disposition de la DDT suite à la Loi ALUR du 24 mars 2014



Loi ALUR du 24 mars 2014 : évolution de la planification locale

Article 135 de la loi :

En l'absence de transformation en PLU au 31 décembre 2015, le POS devient caduc et le territoire qu'il couvre se voit appliquer le règlement national d'urbanisme (RNU).

Article 136 de la loi :

Transfert automatique de compétence PLU aux communautés d'agglomération (CA) et aux communautés de communes (CC) 3 ans après la publication de la loi sauf opposition d'au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population.



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

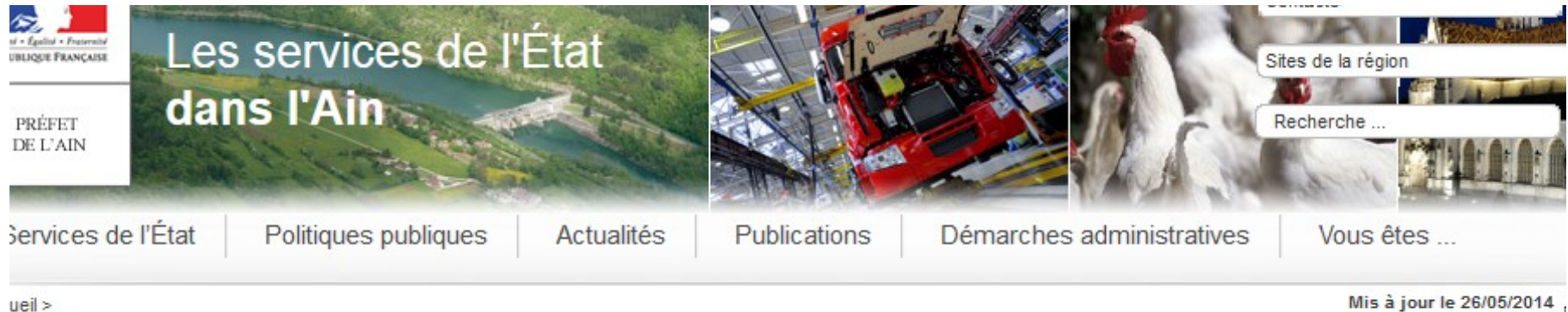
L'accompagnement des communes

Les vecteurs d'information des services de l'Etat

- *Un site Internet www.ain.gouv.fr avec des liens sur d'autres sites utiles comme www.collectivites-locales.gouv.fr*
- *Une lettre électronique mensuelle*
- *Un compte Twitter : @Prefet01*
- *Des boites mail fonctionnelles pour répondre à vos questions :*
pref-collectivites-locales@ain.gouv.fr sp-belley@ain.gouv.fr sp-gex@ain.gouv.fr sp-nantua@ain.gouv.fr

Trois outils à votre disposition

L'internet départemental accessible à l'adresse www.ain.gouv.fr .



ueil > Mis à jour le 26/05/2014



Telepac 2014 : un franc succès

Détecteur autonome avertisseur de fumée

Stage sécurité routière au circuit de Bresse le 24 juin 2014

8% des agriculteurs de l'Ain ont utilisé Telepac pour réaliser leur demande d'aides PAC 2014.

Démarches administratives

Vous souhaitez effectuer une démarche pour :

- Etrangers - pièces à fournir à l'appui d'une demande de titre de séjour - Ain
- Permis de conduire
- Les taxis dans l'Ain
- Certificat d'immatriculation (ex-cartes grises)

[> Toutes vos démarc](#)

**>>> L'Etat simplifie
 Vos démarches <<<**



La lettre d'information mensuelle des services de l'État dans l'Ain



ette d'information des services de l'Etat dans l'Ain

N°1 - mai 2014

| A la une | Sécurité publique | Laïcité et collectivités locales | Élections européennes | Égalité territoriale | Permis de conduire | En chiffres | Réunion d'information aux maires | Sécurité routière | Carte d'identité | La préfecture ouvre ses portes | Suivez-nous

EDITO



Vous découvrez le premier numéro de la lettre des services de l'Etat. Cette lettre mensuelle est à la fois un outil de communication et de sensibilisation. L'Etat vient chez vous pour décrire son action au service des territoires, des entreprises et de chacun de vous. Vous y découvrirez l'actualité de la préfecture, la description des politiques

gouvernementales et leur application dans le département de l'Ain. Par des renvois à d'autres rubriques, vous pourrez approfondir les thèmes abordés et trouver des réponses concrètes à vos interrogations.

Cette lettre associe les différents services de l'Etat qui oeuvrent au quotidien pour rendre l'action publique plus efficace et proche.

L'Etat n'est pas une machine lointaine et impersonnelle. Il est présent concrètement dans l'Ain par ses équipes, ses hommes et ses femmes, qui agissent chaque jour, et pour certains, chaque nuit, pour veiller à la sécurité, protéger les intérêts publics et préparer l'avenir. Emploi, développement, sécurité publique, sécurité routière, protection du consommateur, cohésion sociale, délivrance des titres d'identité, organisation des élections, réglementations pour assurer l'intérêt général, application des lois et règlements : ce sont les principales missions de l'action de l'Etat que vous retrouverez dans cette lettre mensuelle.

Les réglementations sont nombreuses et parfois complexes. Les citoyens et entrepreneurs s'en plaignent. Mais les consommateurs et les citoyens souhaitent souvent être protégés par des normes qui assurent la qualité d'un produit ou d'un processus ou protègent les intérêts des personnes. Engagé dans un nécessaire processus de simplification, l'Etat vous doit aussi la clarté et la présentation des lois et des actions qui permettent une vie harmonieuse dans la société.

En chiffres

→ -2%



C'est la baisse des cambriolages dans le département de l'Ain au premier trimestre 2014.

Réunion d'information aux maires

→ Les services de l'État à la rencontre des maires

Le préfet de l'Ain organise dans chaque arrondissement du département, une réunion d'information aux maires :

- arrondissement de Nantua : I

Suivez les services de l'Etat sur Twitter : @Prefet01



TWEETS 166 PHOTOS/IDÉOS 23 ABONNEMENTS 61 ABONNÉS 355 Plus ▾

Éditer le profil

Préfet 01 ✓

@Prefet01

Le compte officiel du préfet et des services de l'État dans l'Ain.

ain.gouv.fr

23 Photos et vidéos



Tweets Tweets et réponses

Préfet 01 @Prefet01 · 2 h

Le [@Prefet01](#) a salué les membres de la commission de recensement des [#votes](#) installée dans les salons préfectoraux



Suggestions · Actualiser · Tout afficher



Culture du Risque @cultur... x

Suivre



INA Centre-Est @InaCentre... x

Suivre



Ville de Montluel @Ville2M... x

Suivre

Comptes populaires · Trouver des amis

Tendances · Modifier

#RG14 Sponsorisé

#TousUnisContreLeFN

#M... s... Commencem...



Les services de l'État
dans l'Ain



www.ain.gouv.fr

Merci de votre attention